



Photo : Via Prévention

Avis de non-responsabilité

VIA PRÉVENTION ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas, VIA PRÉVENTION ne saurait être tenue responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.

Table des matières

1 En quelques mots	p. 5
1 Introduction	p. 6
2 Le métier d'éboueur	p. 7
2.1 Les accidents du travail chez les éboueurs	p. 7
2.2 La réglementation	p. 7
2.3 Les types de camion	p. 8
Les mesures de prévention	p. 9
3 La préparation avant le départ	p. 10
3.1 Les équipements de protection obligatoires	p. 10
3.2 Les équipements de protection supplémentaires	p. 10
3.3 L'alimentation	p. 11
3.4 La contrainte thermique	p. 11
3.5 La ronde de sécurité du camion	p. 12
4 Les déplacements	p. 13
4.1 La circulation et l'environnement	p. 13
4.2 La visibilité du conducteur et du camion	p. 13
4.3 La présence d'un éboueur sur le marchepied	p. 14
4.4 Les manœuvres de recul	p. 14
4.5 La collecte unilatérale ou bilatérale	p. 15
4.6 La conduite à droite	p. 16

5 La manutention des déchets	p. 17
5.1 Les efforts excessifs	p. 17
5.2 Les principes de base de manutention	p. 17
5.3 La manipulation des bacs et des conteneurs	p. 20
5.4 Le contenu	p. 21
6 L'environnement	p. 23
7 L'utilisation du compacteur	p. 24
7.1 Lors de la collecte	p. 24
7.2 Lors du compactage	p. 24
8 Vider le camion	p. 25
9 Les situations d'urgence	p. 26
9.1 En cas de piqure avec une seringue	p. 26
9.2 En cas d'incendie	p. 26
10 Annexes	p. 27
10.1 Liste de défauts - Véhicules lourds	p. 28
10.2 Vérification du système de freinage pneumatique	p. 36



Photo: André Caty, photographe

En quelques mots

Prévenir les accidents, c'est d'abord être bien préparé. Les ÉPI, page 10

Il est interdit d'écouter de la musique avec des écouteurs. Page 10

S'assurer d'avoir un système de contrôle des énergies (cadenassage et autres méthodes) avant d'entrer à l'intérieur de la benne. Page 16

Dans la cabine, l'éboueur doit boucler sa ceinture de sécurité. Page 13

L'éboueur ne doit pas compacter s'il se trouve sur le marchepied. Page 14

Pour soulever des charges de grand format, utiliser le corps comme contrepoids. Page 19

Le treuil pour soulever les conteneurs doit être inspecté chaque jour. Page 20

Ne pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de ville ou ceux des membres de la famille. Page 22

Ne jamais tenter de retenir des déchets qui tombent de la trémie, laissez-les tomber. Page 24



Photo : Via Prévention

Introduction

La collecte des matières résiduelles, recyclables et compostables est une activité très dangereuse. En effet, chaque année, de nombreux accidents surviennent aux travailleurs qui font la collecte de ces matières.

Les dangers auxquels sont exposés les travailleurs varient selon le type de collecte effectuée. Et il en existe beaucoup : chargement arrière, frontal, latéral, avec ou sans bras articulé, conduite à droite, ordures ménagères, recyclage, compost, etc. Quel que soit le type de collecte que vous faites, pour votre sécurité, vous devez respecter les règles de sécurité.

Ce livret vous présente les principales règles de sécurité applicables lors de la collecte des matières résiduelles. Il s'agit d'un complément à votre formation.



Photo : Istock

Le métier d'éboueur

Le métier d'éboueur est un métier comportant de nombreux risques. En plus de soulever chaque jour de nombreuses charges, l'éboueur doit rester vigilant face aux différents dangers sur la voie publique : collision avec piétons et voitures, exposition à des produits contaminés, etc. Pour effectuer son travail en sécurité, il doit maintenir une grande concentration et une excellente forme physique. Le travail d'un éboueur est facilement comparable à celui d'un athlète.

2.1 Les accidents du travail chez les éboueurs

Chez les éboueurs, les accidents les plus fréquents déclarés à la CNESST sont ceux impliquant une réaction du corps (mouvement volontaire ou réflexe) ou un effort excessif. La plupart de ces accidents sont graves et entraînent plusieurs jours d'absence.

Quelques chiffres

Les accidents du travail chez les 24 ans et moins en 2017

361 058 travailleurs tous métiers confondus
4 morts
51 amputations
30 lésions par jour
3% ont été victimes d'un accident

3/4 des accidents touchent les hommes

Accidents graves du travail chez les éboueurs entre 2015 et 2018

données estimatives

1 accident mortel
17 accidents graves
35% sur le marchepied
18% dans la zone de compactage
47% Explosion de bonbonne, chutes de conteneur, coincements, blessures musculosquelettiques, feu de benne

2.2 La réglementation

Plusieurs lois, règlements et normes encadrent la collecte des matières résiduelles. Voici les principaux :

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
- Code de la sécurité routière
- Norme AINSI Z245.1-2017
- Loi sur la qualité de l'environnement
- Règlements municipaux



Photo : Via Prévention

Droits et obligations

LE TRAVAILLEUR A LE DROIT :

- À de la formation
- À un environnement de travail sécuritaire
- À des équipements adéquats et en bon état
- À des équipements de protection
- De refuser d'exécuter une tâche jugée dangereuse (droit de refus)

LE TRAVAILLEUR A L'OBLIGATION DE :

- Protéger sa sécurité et celle des autres
- Respecter les règles de sécurité
- Déclarer tous les accidents du travail
- Porter les équipements de protection individuels (ÉPI)
- S'identifier auprès d'un inspecteur de la CNESST lorsque ce dernier le lui demande

2.3 Types de camion



Chargement arrière Photo : Via Prévention



Chargement latéral Photo : Via Prévention



Transroulier (roll-on roll-off) Photo : iStock



Chargement frontal Photo : iStock



Chargement latéral Photo : Via Prévention



Bras mécanisé Photo : iStock

Les mesures de prévention

La préparation avant le départ



Prévenir les accidents, c'est d'abord être bien préparé.

3.1 Les équipements de protection obligatoires

Le lieu de travail de l'éboueur est sur la voie publique. Son environnement de travail est variable, les risques auxquels il est exposé aussi. Comme il est impossible pour l'employeur d'éliminer tous les risques à la source tel que le demande la Loi SST, il doit fournir gratuitement les ÉPI aux travailleurs qui effectuent la collecte.

Chaussures de sécurité

- Avec un embout protecteur (cap d'acier) et une semelle antidérapante

Gants

- De bonne qualité, assez résistants pour protéger des coupures
- Souples, pour une bonne dextérité
- Adaptés aux conditions climatiques

Dossard ou vêtement à bandes réfléchissantes

- Doit recouvrir entièrement le torse, le dos, les côtés et le dessus des épaules
- Doit être composé de bandes de matériaux réfléchissants

3.2 Les équipements de protection supplémentaires

Ces équipements sont recommandés pour effectuer des tâches spécifiques ou sont parfois obligatoires.

Lunettes de sécurité

Lors de la collecte, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité. Des morceaux d'objets (verre, métal, plastique, etc.) ou des poussières peuvent être propulsés à l'extérieur de la benne lorsqu'ils sont lancés dans la benne ou lors de la compaction.

Casque de sécurité

Le casque de sécurité peut être obligatoire aux sites d'enfouissement, de transbordement, sur les chantiers de construction, aux centres de tri et sur les terrains industriels.

Harnais de sécurité

Dans certains sites de transbordement et à l'incinérateur de Québec, le port du harnais de sécurité est obligatoire.

Appareil de protection respiratoire

Lors du nettoyage ou lors de travaux dans la benne, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire pour assurer une protection contre les aérosols, les bactéries et les moisissures.



Photo : Istock

Appareil de protection auditive

Les coquilles ou les bouchons ne sont pas recommandés lors de la collecte, puisque le travailleur doit toujours rester attentif aux bruits de la rue. Il est ainsi interdit d'écouter de la musique avec des écouteurs.

Les vêtements

Pour sa sécurité, l'éboueur devrait:

- Porter des vêtements longs
- Éviter les vêtements amples
- Éviter de porter des bijoux
- Attacher les cheveux longs
- Prévoir des vêtements de rechange

Pour ne pas avoir froid, il est important de toujours rester au sec. C'est pourquoi des vêtements de rechange (gants, bas) sont recommandés.

3.3 L'alimentation

Le métier d'éboueur est exigeant physiquement. Le travailleur doit avoir un bon apport calorique afin d'avoir l'énergie requise pour compléter sa journée de travail.

- Manger équilibré en quantité suffisante
- Apporter de l'eau
- Éviter les boissons énergisantes
- Prévoir des lingettes pour nettoyer les mains avant de les porter à la bouche pour manger, fumer, etc.



Photo : Istock

3.4 La contrainte thermique

Le corps humain a besoin d'au moins cinq jours pour s'acclimater à des changements de température. Au Québec, une grande variation de température est possible à l'intérieur d'une même journée; il est donc très important de s'y préparer avant de partir.

Par temps chaud



Photo : Istock

Coup de chaleur

Le coup de chaleur (hyperthermie) est une défaillance des mécanismes de l'organisme visant à contrôler la température interne. Ce malaise, provoqué par une exposition à la chaleur, cause une déshydratation et une augmentation de la température corporelle de la personne.

Les signes avant-coureurs:

- Sensation de soif intense
- Étourdissements, vertiges
- Crampes dans les jambes
- Arrêt de la sudation et coloration rouge de la peau
- Incohérence

Pour l'éviter:

- Boire de l'eau régulièrement. Ne pas attendre d'avoir soif
- Prévoir un breuvage avec des minéraux (jus de tomates, boisson énergétique de type Gatorade)
- Réduire le rythme de travail en période d'ensoleillement intense (surtout entre 12 h et 14 h)
- Prendre des pauses dans un endroit frais, à l'ombre

Coup de soleil

Sans être aussi grave que le coup de chaleur, le coup de soleil affecte la peau. C'est une brûlure de la peau causée par une exposition au soleil.

Pour l'éviter:

- Porter un chapeau ou une casquette et des lunettes de soleil
- Appliquer de la crème solaire sur la peau exposée au soleil
- Porter des vêtements clairs



Photo : Istock

Par temps froid

Pour éviter l'hypothermie, il est souhaitable de :

- Porter plusieurs couches de vêtements, les couches d'air ainsi créées entre les vêtements servent d'isolant
- Couvrir la peau en portant des gants, une tuque et un cache-cou. Rester au sec, éviter d'être mouillé
- Apporter des bas et des gants de rechange
- Éviter les imperméables en caoutchouc qui ne respirent pas; privilégier les vêtements synthétiques
- Porter des vêtements foncés

3.5 La ronde de sécurité du camion

Chaque jour, le conducteur du camion doit :

- Effectuer la ronde de sécurité
- Compléter un rapport d'inspection
- Déclarer toutes les déficiences
- Inspecter les éléments particuliers au camion de collecte (hydraulique, treuil, compacteur, bras mécanique, etc.)

La liste complète des éléments à inspecter se trouve en annexe 1. Vous trouverez également, en annexe 2, une procédure pour l'inspection du système de freinage pneumatique.

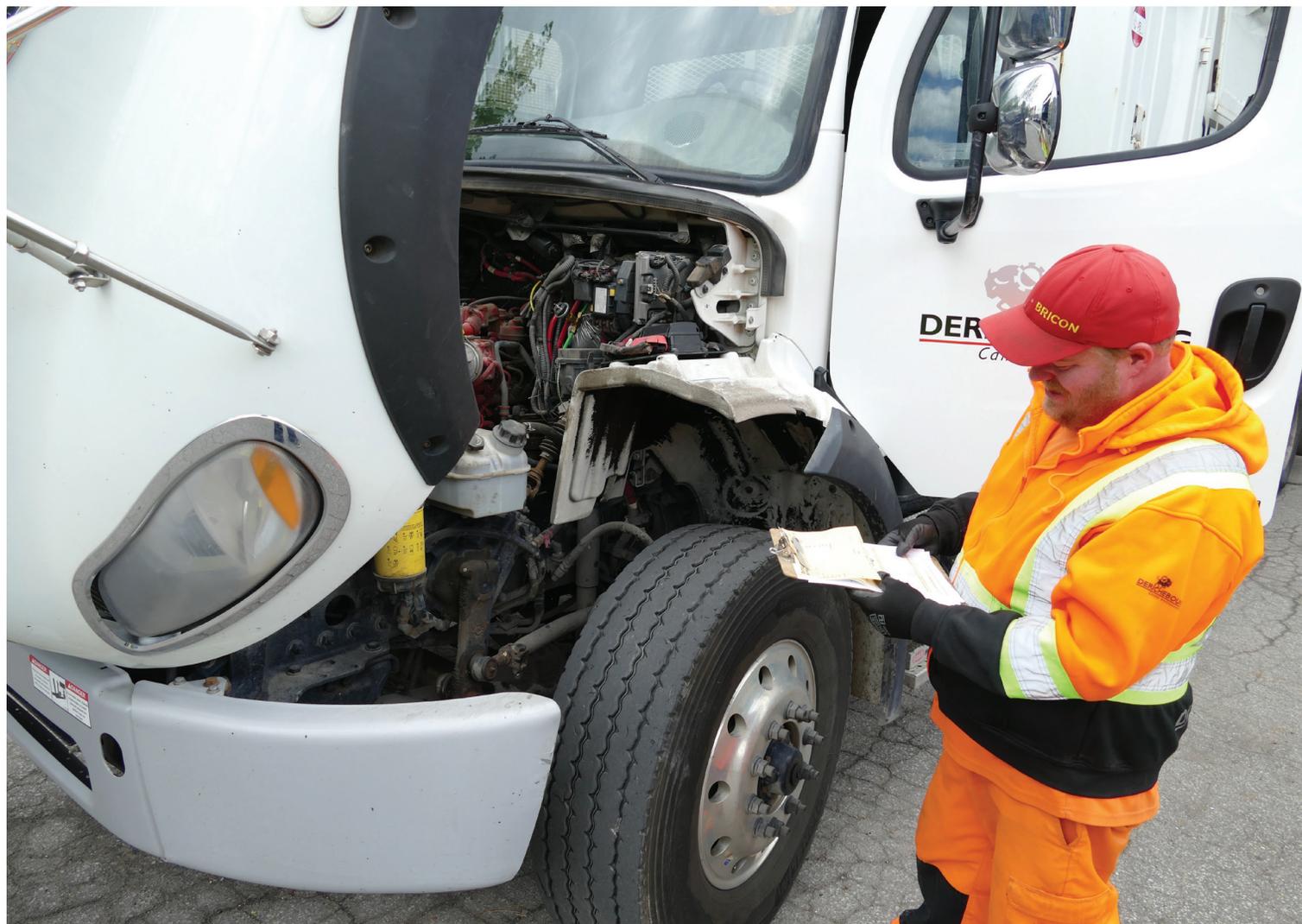


Photo : Via Prévention

Les déplacements



Photo :Via Prévention

4.1 La circulation et l'environnement

Le chauffeur doit:

- Respecter la signalisation routière
- Porter la ceinture de sécurité
- Éviter la conduite en zigzag

L'éboueur doit:

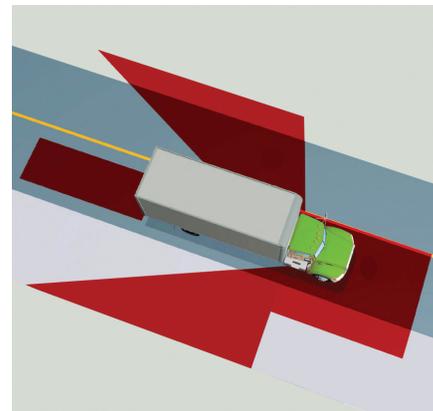
- Entrer à l'intérieur de la cabine lors des longs déplacements (+ 300 mètres)
- Surveiller la présence de passants et véhicules (piétons, vélos, autos, camions, etc.)
- Porter la ceinture de sécurité

4.2 La visibilité du conducteur et du camion

Les aides éboueurs doivent éviter de se trouver dans les angles morts.

Le chauffeur doit:

- Ajuster correctement les miroirs du véhicule
- Nettoyer les vitres, miroirs, caméras et phares
- Utiliser les caméras lorsque le camion en est muni
- S'assurer que l'alarme de recul et les lumières de travail fonctionnent
- Éviter de reculer dans une courbe



4.3 La présence d'un éboueur sur le marchepied

Lorsque l'éboueur est présent sur le marchepied pour de courte distance,

Le chauffeur doit:

- Éviter les départs et les arrêts brusques
- Rouler à une vitesse maximale de 16 km/h
- Réduire la vitesse dans les virages
- Ne jamais reculer

L'éboueur doit:

- Regarder vers l'avant du véhicule
- Se tenir à deux mains sur la barre prévue à cet effet
- Rester en position debout (ne pas s'asseoir ni s'accroupir)
- Être seul sur le marchepied
- Monter et descendre du marchepied lorsque le camion est à l'arrêt
- Descendre pour ramasser les déchets
- Ne jamais compacter
- Enlever la neige et la glace
- Descendre si une manœuvre de recul est effectuée

⚠ WARNING		⚠ AVERTISSEMENT	
Fall Hazard. Do not use riding step when vehicle is: Exceeding 10mph (16kph). Driving in Reverse. Driving for more than 0.2 mi./0.3 km. While vehicle is moving: Never step on or off. Ride facing side of vehicle. Hold on with both hands. Keep both feet on step. Failure to comply may injure or kill.		Risque de chute Ne pas utiliser le marchepied lorsque le véhicule : Dépasse 16 km/h Recule Parcourt plus de 300 m Lorsque le véhicule est en mouvement : Ne pas monter ni descendre du marchepied Regarder vers l'avant Se tenir à deux mains Garder les deux pieds sur le marchepied Le non-respect de ces règles peut causer des blessures mortelles	
REV.1	LABRIE	84281	

4.4 Les manœuvres de recul

Il est très dangereux de faire marche arrière avec un véhicule lourd. Le conducteur doit composer avec de nombreux angles morts autour du véhicule. C'est pourquoi les manœuvres de recul sont à éviter le plus possible. Par contre, dans certaines situations, la manœuvre ne pourra être évitée.

Par exemple, à une vitesse de 4 km/h (la vitesse de recul au ralenti du camion à ordures ménagères), sans toucher à l'accélérateur, il suffit de moins d'une demi-seconde pour heurter un aide-éboueur situé à 0,5 m du camion.

Aucun éboueur ne doit se trouver sur le marchepied lors d'une manœuvre de recul

Délai d'impact à 0,5 m à l'arrière du camion en fonction de la vitesse		
Vitesse (Km/h)	Vitesse (mètre/seconde)	Temps (seconde)
4 (vitesse de recul au ralenti)	1,11	0,45
9	2,50	0,20
16 (vitesse maximale de recul)	4,44	0,11

(Source : Rapport d'enquête, CNESST. RAP0753512 du 12 décembre 2011)

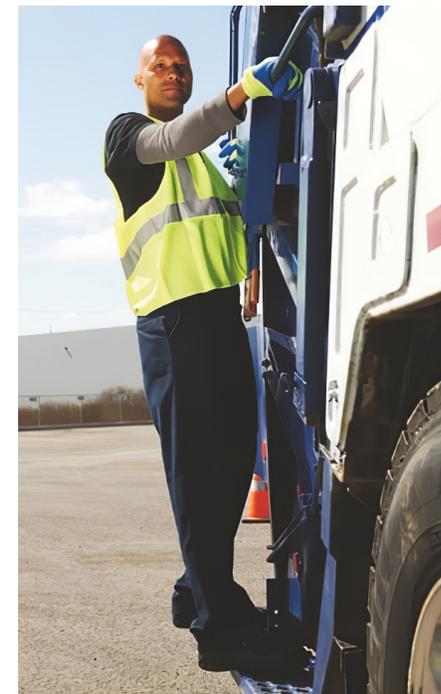


Photo : André Caty, photographe



Photo : André Caty, photographe

Lors des manœuvres de recul

Le chauffeur doit:

- Attendre que l'éboueur soit descendu du marchepied
- Suivre les signaux de manœuvres de recul de l'éboueur (ce dernier doit jouer le rôle de signaleur)
- S'assurer qu'aucun piéton ne se trouve dans la zone de recul
- Repérer les obstacles au sol et en hauteur
- Utiliser l'aide d'un seul éboueur qui devient son signaleur (et non 2, ça pourrait devenir compliqué)
- Interrompre la manœuvre dès qu'il perd de vue le signaleur

L'éboueur doit:

- Comprendre la vision qu'a le chauffeur de son poste de conduite
- S'entendre avec le chauffeur sur la signification des signaux
- Porter un dossard
- Se placer sur le côté du camion et ne doit jamais se trouver à l'arrière
- Se placer du côté du trottoir
- Envoyer des signaux clairs et visibles
- Garder un contact visuel avec le chauffeur en tout temps



Photo : Istock

4.5 La collecte unilatérale ou bilatérale

Afin de réduire les risques dus à la circulation, il est fortement recommandé de toujours pratiquer la collecte unilatérale (un côté de la rue). La collecte bilatérale (des deux côtés) est généralement interdite.

Toutefois, elle peut être autorisée dans certaines situations.

Règles pour la collecte bilatérale :

- Une rue à sens unique
- Aucun véhicule ne doit pouvoir doubler le camion par la droite ou la gauche
- Le louvoiement ou bloquer la rue avec le camion est interdit.

La collecte bilatérale devrait toujours être interdite sur les rues à double sens ou les routes sur lesquelles la limite de vitesse est de 80 km/h ou plus.

4.6 La conduite à droite

Tenter d'établir un circuit qui empêche de tourner à gauche

Fermer la portière entre les points de collecte et durant les trajets Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de descendre

Immobiliser le camion avec le frein à pied avant d'engager le frein de sécurité

Garder exempts de glace, de neige et de boue les marchepieds antidérapants intérieurs de la cabine

Bloquer correctement les mécanismes de fermeture pendant les trajets Respecter la limite de 32 km/h (sinon, conduire à gauche)



Photo : Via Prévention

⚠ WARNING		⚠ AVERTISSEMENT	
Fall Hazard. Do not use riding step when vehicle is: Exceeding 10mph (16kph). Driving in Reverse. Driving for more than 0.2 mi./0.3 km. While vehicle is moving: Never step on or off. Ride facing side of vehicle. Hold on with both hands. Keep both feet on step. Failure to comply may injure or kill.		Risque de chute Ne pas utiliser le marchepied lorsque le véhicule : Dépasse 16 km/h Reculé Parcourt plus de 300 m Lorsque le véhicule est en mouvement : Ne pas monter ni descendre du marchepied Regarder vers l'avant Se tenir à deux mains Garder les deux pieds sur le marchepied Le non-respect de ces règles peut causer des blessures mortelles	
<small>REV.1</small>	<small>LABRIE</small>	<small>84281</small>	

Ne jamais se pencher sous le lève-bac hydraulique

Si des rebuts sont coincés et doivent être dégagés, respecter les procédures de contrôle des énergies avant de procéder au dégagement.

(Ex. : arrêter le moteur, avoir la clé de contact dans la poche)



Photo : Via Prévention

La manutention des déchets

5.1 Les efforts excessifs

Pour éviter les risques de troubles musculosquelettiques,

Le chauffeur doit:

- Positionner le camion près des objets à ramasser
- Aider l'éboueur lorsque les charges sont grosses ou lourde

L'éboueur doit:

- Se réchauffer et s'étirer avant de commencer à travailler
- Bien évaluer la charge avant de la soulever
- Bien s'alimenter et s'hydrater

5.2 Les principes de base de manutention

1. Stratégie globale de manutention avec sacs de petits et de moyens formats

Phase de manutention » Prise de la charge

Principe sécuritaire : Planifier le travail à faire ainsi que le trajet entre la prise et le dépôt de la charge

À éviter:

- Espace de travail encombré
- Obstacles

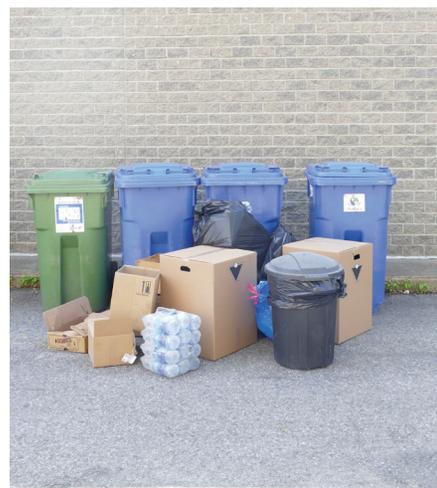
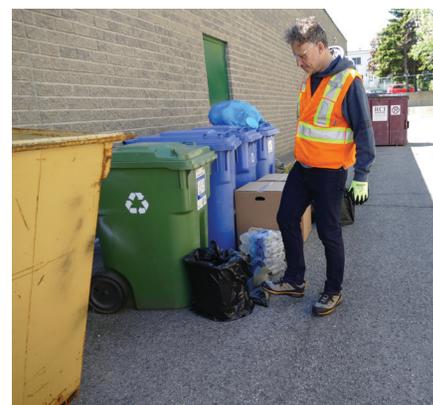


Photo : Via Prévention

Recommandé:

- Dégager l'espace de travail
- Observer les sacs à ordures (volume)
- Évaluer le contenu par un petit coup de pied (poids, type de matière)

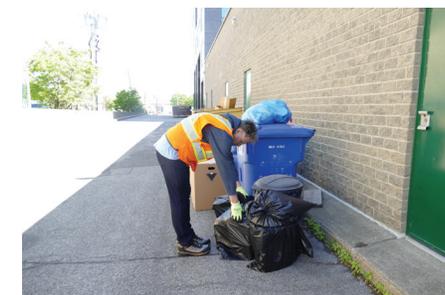


Phase de manutention » Prise de la charge

Principe sécuritaire : Alignement postural et équilibre corpore durant l'effort

À éviter:

- Dos rond penché vers l'avant et avoir les pieds collés (risque de déséquilibre)



Recommandé:

- Dos aligné
- Pieds avec support stable au sol et espacés (favorise l'équilibre)



Phase de manutention » **Prise de la charge** : symétrie

À éviter:

- Seul le bras est utilisé plutôt que l'ensemble du corps

Recommandé:

- Effort en équilibre (les deux côtés du corps travaillent)
- Le travailleur prend le même nombre de sacs avec chaque main



Phase de manutention » **Manutention avec transfert**

Dans ce type de manutention, le travailleur lance la charge du point de la prise vers le camion en un seul mouvement. Le sac doit pouvoir supporter cette opération.

Principe sécuritaire : Utiliser le corps comme contrepoids et approcher la charge de soi.

À éviter:

- Dos rond penché vers l'avant et positionnement des pieds avec une base de support réduite (équilibre précaire)



Recommandé:

- Dos aligné
- Pieds avec support stable au sol et suffisamment distancés



Phase de manutention » **Manutention avec transfert**

Principe sécuritaire : Transfert du poids et accompagnement du corps et des membres inférieurs

À éviter:

- Transfert du poids avec le tronc Pas d'accompagnement des membres inférieurs



Recommandé:

- Transfert du poids d'une jambe à l'autre
- Les membres inférieurs accompagnent le mouvement du tronc



Phase de manutention » **Dépôt**

Principe sécuritaire : Accompagnement des bras

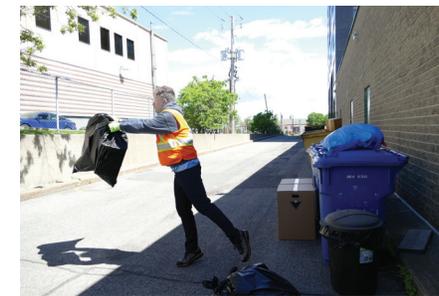
À éviter:

- Un seul bras fait le mouvement de lancer
- Les épaules, le bassin et les pieds ne sont pas alignés



Recommandé:

- Les deux bras font le lancer, en même temps ou l'un après l'autre
- Le corps est aligné vers le plan de l'effort



Photos : André Caty, photographe

2. Stratégie globale de manutention avec charges de grand format

Phase de manutention » Prise de la charge (à deux mains)

Principe sécuritaire : Alignement postural et équilibre corporel durant l'effort
Utiliser le corps comme contrepoids

À éviter:

- Dos rond base de support réduite
- Effort accru pour le bas du dos



Recommandé:

- Dos droit
- Pieds à la largeur des épaules
- Soulèvement assuré par les jambes avec genoux pliés (corps comme contrepoids)



Phase de manutention » Manutention avec transport

Principe sécuritaire : Transfert du poids et accompagnement du corset des membres inférieurs

À éviter:

- Mauvais équilibre du corps
- Tronc en torsion



Recommandé:

- Corps aligné
- Jambes prêtes pour déplacer la charge vers le camion ou la lancer

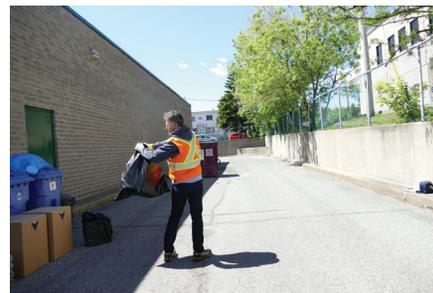


Phase de manutention » Dépot

Principe sécuritaire : Accompagnement des bras (Dans le cas d'un lancer de la charge à deux mains). Dépôt direct par une ou deux personnes

À éviter:

- Bras non alignés
- Lancer à risque accru pour les bras



Recommandé:

- Bras qui suivent le mouvement pour lancer



Deux travailleurs font l'effort de manière synchronisée



À noter

L'alternance entre le lancer et le dépot direct vous aide à économiser l'effort et aussi à faire travailler différentes parties du corps. Variez vos efforts.

Les contenants ne devraient jamais entrer en contact avec votre corps.

Photos : Via Prévention

5.3 La manipulation des bacs et des conteneurs

Bacs de poubelle, de recyclage et de compost

- Doivent être conformes à la réglementation municipale applicable
- Doivent être en bon état
- En cas de doute, appeler le superviseur



Photo : iStock

Utilisation du lève-bac hydraulique

- Demeurer hors de la zone de levage
- Ne jamais se placer en dessous
- Attendre que le bac soit au sol pour ramasser un objet sous le lève-bac
- Ajuster l'angle de prise crochet-amarre avant d'engager le cycle de vidange

Utilisation du treuil pour soulever les conteneurs

- Doit être inspecté chaque jour
- On doit pouvoir fixer le crochet
- Les barres doivent être accrochées
- Se positionner à côté du camion lors de la levée du conteneur

Camion à chargement avant

- Repérer les obstacles et les fils électriques avant de soulever les conteneurs



Photo : Via Prévention

Tous les bacs en zone de dangers aériens doivent indiquer le type de risque présent à l'aide d'un pictogramme visible



- S'assurer que le mécanisme de levage est en position de blocage avant de descendre de la cabine

Chargement latéral avec bras mécanisé

- Repérer les obstacles et les fils électriques avant de soulever les bacs
- Laisser passer les piétons avant d'engager le cycle de levage

- Toujours fermer la pince du bras de levage entre les points de collecte
- Dans les espaces restreints, prendre garde à l'ouverture des pinces
- Bien tenir le frein durant toute l'opération de prise, de levage et de dépôt du bac
- Pour prévenir la chute des ordures entre le compacteur et la benne, s'assurer que la presse est à l'avant lors de la vidange du bac
- Bien ajuster l'angle de l'accoudoir du contrôle du bras télescopique et garder le bras appuyé sur l'accoudoir
- Suivre l'opération du bras de levage à l'aide des rétroviseurs latéraux ou du système de caméra
- Ne pas tenter de collecter un bac hors de portée ou situé derrière un banc de neige ou tout autre obstacle
- S'il est nécessaire de descendre du camion pour positionner des bacs, s'assurer que le frein de sécurité est engagé
- Garder les pinces exemptes de glace ou d'amoncellement de neige



Photo : iStock

Conteneurs transrouliers (roll-on roll-off)

Le chauffeur doit:

- S'assurer qu'aucun obstacle ni fil électrique ne se trouve dans la zone de manœuvre du conteneur
- S'assurer qu'aucun objet ne dépasse les parois du conteneur
- Ne pas se rendre à l'intérieur du conteneur

Le locateur du conteneur doit:

- Positionner le conteneur à un endroit où le sol est droit et dégagé, éloigné des obstacles en hauteur et où il y a suffisamment d'espace pour que le camion puisse manœuvrer
- Répartir le contenu de façon égale, pas plus haut que les parois du conteneur
- S'assurer que la porte arrière du conteneur est bien fermée

5.4 Le contenu

L'éboueur doit composer avec une grande variété d'ordures et de matières recyclables et compostables en termes de poids, de volume, de forme et de types. Le contenu est souvent caché et potentiellement dangereux.



Photo : istock

Prise d'information sur les caractéristiques d'une charge

La prise d'informations sur les caractéristiques d'une charge est le point de départ du processus de décision de la méthode ou de la stratégie à adopter pour la déplacer. Elle permet d'organiser son travail, de prendre de meilleures décisions et d'anticiper les imprévus.

Types d'information à prendre sur une charge

- Son poids
- Sa stabilité
- Son volume
- Sa forme
- Sa rigidité
- La possibilité de prise
- Sa disposition et son accessibilité



Photo : istock

Marchandises interdites

Les règles concernant les marchandises interdites varient d'une municipalité à l'autre. Généralement, les marchandises suivantes sont interdites lors de la collecte :

- Les marchandises dangereuses (ex. : essence, chlore, peinture, bonbonne de gaz comprimé)
- L'huile
- Les explosifs et les munitions Les pneus
- Les médicaments
- Les appareils électroniques



Photo : istock

Matières infectieuses

Les matières ramassées peuvent transmettre des maladies. Pour éviter les problèmes, des règles d'hygiène de base doivent être respectées :

- Éviter de porter les doigts dans les yeux, la bouche et les oreilles
- Garder ses ongles courts
- Traiter immédiatement les blessures
- Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer
- Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon, utiliser un rince-mains antiseptique (ex. : Purell) ou des lingettes humides
- Ne pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de ville ou ceux des membres de la famille
- Le vaccin contre le tétanos est recommandé



Photo : istock

Animaux et insectes

- Si des animaux morts sont présents dans les déchets, ne pas les toucher. Le virus de la rage peut rester actifs trois jours dans la salive d'un animal mort.
- Attention aux piqûres de guêpes et d'abeilles. Si une enflure se fait sentir à l'endroit de la piqure, la prochaine piqure pourrait occasionner une réaction allergique plus grave, allant jusqu'au choc anaphylactique (inflammation au niveau des voies respiratoire et difficulté respiratoire). Un auto-injecteur d'épinéphrine (Epipen) pourrait être nécessaire. Informer alors votre employeur et votre collègue chauffeur ou aide-éboueur, afin qu'il puisse réagir rapidement.
- Des déchets peuvent être contaminés par des punaises de lit ou des coquerelles. Ne pas entrer en contact avec ces insectes.



Photo : istock

L'environnement



Photo : istock

Il y a beaucoup d'obstacles sur la voie publique, c'est un environnement changeant. Il est donc important d'être toujours attentif.

- En règle générale, s'arrêter à 3 mètres de fils électriques
- Les boules, échelles, supports à vélo installés sur les voitures sont à contourner
- Le mobilier urbain (banc, borne-fontaine, abribus, affiche, cônes, etc.) à éviter
- Les espaces restreints pour circuler entre les voitures
- Les pistes cyclables à traverser



Photo : Via Prévention

Toujours utiliser les 3 points d'appui pour monter et pour descendre du camion ou du marchepied

L'utilisation du compacteur

L'utilisation du compacteur est une activité dangereuse. Des règles de sécurité doivent être respectées.

7.1 Lors de la collecte

- Étaler uniformément les déchets dans la trémie
- Éviter de charger la trémie plus haut que la barre du couteau
- Placer correctement les objets longs (branches, planches, meubles, matelas, etc.) dans la trémie. Lorsqu'il est nécessaire de couper ce type d'objets avec le couteau, prendre garde à leurs mouvements
- Ne jamais laisser une personne s'approcher de la trémie pour y jeter des déchets

7.2 Lors du compactage

- Prendre position sur le côté du camion (et ne pas regarder vers la trémie) pour éviter d'être frappé par un objet éjecté
- S'assurer que personne ne se tient à l'arrière du camion Prendre garde aux éclats et aux projections de matières
- Ne jamais tenter de retenir des déchets qui tombent de la trémie, laissez-les tomber; prévoir une pelle et un balai
- Ne jamais placer ses mains ou ses pieds dans la trémie



Photo : Via Prévention

Vider le camion

Le contenu du camion est vidé dans un site d'enfouissement, un centre de transbordement ou un centre de tri. En raison des déchets, du nombre de véhicules et de piétons, ces endroits sont dangereux. Les règles de sécurité varient d'un site à l'autre mais, généralement, les consignes suivantes sont appliquées :

- Rouler lentement
- Porter un dossard et des bottes antiperforation
- Sauf exigence contraire, rester à l'intérieur du camion Interdiction de fumer et d'utiliser un téléphone cellulaire



Photo : iStock

Les situations d'urgence

Une réaction appropriée en situation d'urgence peut limiter les dommages corporels et matériels. Les travailleurs et les employeurs doivent connaître les mesures à prendre lorsqu'une telle situation se présente.

En cas d'urgence, la communication est très importante. C'est pourquoi il faut posséder un moyen de communication qui permet de rejoindre l'employeur ou les autorités compétentes (police, ambulance, pompier) si cela est nécessaire.

De plus, il est recommandé d'avoir dans le camion une trousse de premiers soins. Pour s'assurer qu'elle est complète, la trousse doit être vérifiée périodiquement.

Enfin, il est très important de déclarer tous les accidents et les incidents à l'employeur.



Photo : iStock

9.1 En cas de piqure avec une seringue

Les seringues souillées peuvent être contaminées et transmettre des maladies graves.

- Nettoyer la plaie avec un tampon d'alcool
- Disposer la seringue dans un contenant approprié ; il n'est pas nécessaire d'apporter la seringue à l'hôpital
- Aller immédiatement à l'hôpital
Éviter d'attendre plus de 2 h

9.2 En cas d'incendie

Les camions à ordures doivent être munis d'au moins un extincteur portatif de type A-B-C et d'une capacité de 10 lb ou plus. L'utilisation de l'extincteur est permise si un incendie se déclare dans la cabine du camion ou entre la cabine et la benne, ou encore dans le compartiment moteur.

Si un incendie se déclare à l'intérieur de la benne à ordures :

- Aviser immédiatement les pompiers et votre employeur
- Ériger un périmètre de sécurité autour du camion
- Vider le contenu de la benne sur le sol
- Ne pas essayer d'éteindre le feu



Photo : iStock

ANNEXES

Liste de défauts

LISTE 1 — VÉHICULES LOURDS

Cette liste s'applique aux véhicules lourds autres qu'un autobus, un mini-bus ou un autocar.

Défauts mineurs

1. Attelage

Les défauts prévus aux points 1.B à 1.F s'appliquent lorsque les véhicules sont accouplés

1.1 Éléments de fixation du dispositif d'attelage manquant(s), cassé(s) ou desserré(s)

1.2 Attache de sûreté ou raccord manquant, détérioré ou mal fixé

2. Châssis et carrosserie

2.1 Longeron fissuré ou traverse fissurée ou cassée

2.2 Élément fixe de la carrosserie absent ou mal fixé

3. Chauffage et dégivrage

3.1 Soufflerie du pare-brise ne fonctionne pas

4. Commandes du conducteur

4.1 Accélérateur ou embrayage ne fonctionnent pas correctement

4.2 Klaxon ne fonctionne pas correctement

5. Direction

5.1 Colonne de direction se déplace par rapport à sa position normale ou volant ajustable ne demeure pas à la position choisie

5.2 Niveau de liquide de la servodirection n'est pas celui prescrit par le fabricant

5.3 Courroie de la pompe présente une coupure

Défectuosités majeures

-
- 1.A Plaque d'attelage ou pivot d'attelage déformé de façon à nuire à l'attelage, fissuré ou mal fixé
-
- 1.B Mouvement entre la sellette et le cadre
-
- 1.C Plus de 20% des éléments de fixation du mécanisme d'attelage endommagés ou manquants
-
- 1.D 25% ou plus des goupilles de blocage sont manquantes ou inopérantes
-
- 1.E Mécanisme d'attelage mal fermé ou mal verrouillé
-
- 1.F Élément du mécanisme d'attelage manquant, mal fixé, mal ajusté ou endommagé au point qu'il y a risque de rupture ou de séparation
-
- 2.A Longeron risque de casser
-
- 2.B Longeron ou traverse affaibli et qui provoque le contact d'une pièce mobile avec la carrosserie
-
- 2.C Plus de 25 % des goupilles de blocage du train roulant coulissant absentes ou non en prise
-
- 4.A Moteur ne revient pas au ralenti après le relâchement de l'accélérateur
-
- 5.A Colonne de direction ou volant se déplace par rapport à leur position normale alors qu'il y a un risque de séparation
-
- 5.B Servodirection ne fonctionne pas

Défectuosités mineures

6. Essuie-glace et lave-glace

6.1 Essuie-glace du côté passager manquant ou inadéquat

6.2 Système de lave-glace inefficace

7. Matériel d'urgence

7.1 Trousse de premiers soins requise par la Loi mal fixée ou difficilement accessible

7.2 Extincteur chimique requis par la Loi mal fixé, inadéquat ou difficilement accessible

8. Phares et feux

8.1 Phare de croisement, feu de position, feu de changement de direction, feu de freinage ou feu de la plaque d'immatriculation qui ne s'allume pas

9. Pneus

9.1 Indicateur d'usure d'un pneu touche la chaussée ou profondeur d'une rainure est égale ou inférieure à l'indicateur d'usure

9.2 Un pneu, d'un même assemblage de roues, présente une matière étrangère logée dans la bande de roulement ou dans le flanc et qui peut causer une crevaison

9.3 Un pneu, d'un même assemblage de roues, endommagé au point de voir la toile de renforcement ou la ceinture d'acier

9.4 Pneu déformé, bande de roulement ou flanc séparé de la carcasse du pneu

9.5 Valve usée, endommagée, écorchée ou coupée

10. Portières et autres issues

10.1 Portière du conducteur s'ouvre avec difficulté ou ne s'ouvre pas

11. Rétroviseurs et vitrage

11.1 Pare-brise ou vitre latérale située d'un côté ou de l'autre du poste de conduite n'offrent pas la visibilité requise au conducteur parce que endommagés

11.2 Rétroviseur extérieur requis par le Code manquant, endommagé ou ne peut être ajusté et demeurer à la position choisie

11.3 Rétroviseur extérieur mal fixé ou présente une arête vive

12. Roues, moyeux et pièces de fixation

12.1 Lubrifiant sous le niveau minimal ou fuite de lubrifiant du roulement de roue autre qu'un suintement

12.2 Support ou le montage fixant la roue de secours est non solidement fixé pour la maintenir

Défectuosités majeures

6.A Essuie-glace du côté conducteur manquant ou inadéquat

8.A Aucun phare de croisement ne s'allume

8.B À l'arrière d'un véhicule d'une seule unité ou du dernier véhicule d'un ensemble de véhicules :

- Aucun feu de changement de direction, situé du côté droit ou gauche, ne s'allume
 - Aucun feu de freinage ne s'allume
 - Aucun des feux de position ne s'allume
-

9.A Pour un pneu installé sur l'essieu relié à la direction d'un véhicule motorisé ayant un PNBV de 4 500 kg ou plus, la profondeur de deux rainures adjacentes est égale ou inférieure à l'indicateur d'usure

9.B Pneu simple ou les pneus jumelés du même assemblage de roues présentent une matière étrangère logée dans la bande de roulement ou le flanc et qui peut causer une crevaison

9.C Pneu simple ou les pneus jumelés du même assemblage de roues endommagés au point de voir la toile de renforcement ou la ceinture d'acier

9.D Pneu en contact avec une partie fixe du véhicule, qui est à plat ou présente une fuite d'air ou un renflement

10.A Portière de l'habitacle ne se ferme pas de façon sécuritaire

12.A Lubrifiant du roulement de roue qui est absent ou qui n'est pas visible par une fenêtre d'inspection

12.B Pièce de fixation manquante, fissurée, cassée ou mal fixée

12.C Roue endommagée ou porte une marque de réparation par soudage

Défectuosités mineures

13. Siège

13.1 Siège du conducteur inadéquat ou ne demeure pas dans la position choisie

14. Suspension

14.1 Lame de ressort autre qu'une lame maîtresse ou ressort hélicoïdal cassé

14.2 Fuite d'air dans la suspension, ballon endommagé au point d'exposer la toile ou réparé

15. Système d'alimentation en carburant

16. Système d'échappement

16.1 Fuite de gaz d'échappement ailleurs qu'aux endroits prévus lors de la fabrication

17. Système de freins électriques

17.1 Raccord ou câble électrique mal fixé à un point d'attache ou de connexion

18. Système de freins hydrauliques

18.1 Niveau de liquide dans le réservoir du maître-cylindre est sous le niveau minimal requis

18.2 Pédale de frein descend au plancher

18.3 Témoin lumineux allumé pendant que le moteur est en marche ou ne s'allume pas lorsque la clé de contact est à la position « marche » ou « démarrage »

18.4 Témoin lumineux ne s'allume pas lorsque le frein de stationnement est serré ou ne s'éteint pas lorsqu'il est desserré

18.5 Frein de stationnement ne fonctionne pas correctement

Défectuosités majeures

-
- 13.A Ceinture de sécurité du siège du conducteur manquante, modifiée ou inadéquate
-
- 14.A Lame maîtresse, coussin de caoutchouc ou 25% et plus des lames d'un ressort de l'assemblage cassés ou manquants
-
- 14.B Fuite d'air dans le système non compensée par le compresseur ou ballon absent ou dégonflé
-
- 14.C Élément de fixation de l'essieu manquant, mal fixé, fissuré ou cassé
-
- 14.D Lame en composite fissurée sur plus de 75% de sa longueur ou comporte une intersection de fissures
-
- 14.E Lame de ressort ou ressort hélicoïdal déplacé vient en contact avec une pièce en mouvement
-
- 14.F Ressort hélicoïdal cassé au point que le véhicule est affaissé complètement ou barre de torsion cassée
-
- 14.G Essieu cassé ou élément de localisation de l'essieu ou de la roue manquant, mal fixé, fissuré, cassé ou endommagé affectant le parallélisme ou causant le déplacement d'un essieu ou d'une roue par rapport à sa position
-
- 15.A Réservoir mal fixé et il y a risque de séparation
-
- 15.B Bouchon absent
-
- 15.C Fuite de carburant autre qu'un suintement
-
- 16.A Fuite de gaz d'échappement qui s'infiltré dans l'habitacle lorsque le plancher est perforé
-
- 17.A Réduction importante de la capacité de freinage du frein de service
-
- 18.A Niveau de liquide dans le réservoir du maître-cylindre inférieur au quart du niveau maximal indiqué par le fabricant
-
- 18.B Pédale de frein descend au plancher en moins de 10 secondes ou il faut appuyer à plusieurs reprises avant d'avoir une pression
-
- 18.C Freins assistés ou servofrein non fonctionnels
-
- 18.D Réduction importante de la capacité de freinage du frein de service

Défectuosités mineures

19. Système de freins pneumatiques

19.1 Avertisseur sonore de basse pression ne fonctionne pas correctement

19.2 Les avertisseurs lumineux et visuels de basse pression ne fonctionnent pas correctement

19.3 Régulateur de pression ne fonctionne pas correctement

19.4 Fuite d'air audible ou dont le taux en une minute dépasse 20 kPa (3 lb/po2) pour un véhicule d'une seule unité, 28 kPa (4 lb/po2) pour un véhicule de deux unités et 35 kPa (5 lb/po2) pour un véhicule de trois unités

19.5 Frein de stationnement ou d'urgence ne fonctionne pas correctement

Vérifications spécifiques exigées par l'exploitant

Extrait du guide *La ronde de sécurité*

Société de l'assurance automobile du Québec, 2016

Défectuosités majeures

19.A Aucun avertisseur sonore, lumineux et visuel de basse pression ne fonctionne

19.B Compresseur d'air ne fonctionne pas correctement

19.C Fuite d'air dont le taux en une minute dépasse 40 kPa (6 lb/po2) pour un véhicule d'une seule unité, 48 kPa (7 lb/po2) pour un véhicule de deux unités et 62 kPa (9 lb/po2) pour un véhicule de trois unités

19.D Réduction importante de la capacité de freinage du frein de service

Vérification du système de freinage pneumatique

TYPE DE FREINS : FREIN DE STATIONNEMENT

MOTEUR EN MARCHÉ ?	TRANSMISSION EMBRAYÉE ?	FREIN DE STATIONNEMENT SERRÉ ?			DONNÉES TECHNIQUES	
OUI	OUI	OUI	1	Vérifier le SERRAGE du FREIN DE STATIONNEMENT	Tenter de faire avancer le véhicule avec le frein de stationnement engagé, jusqu'à ce que l'on entende le moteur forcer.	Vérifier si le ressort du frein de stationnement permet de garder le véhicule en place. Sinon MINEURE .
OUI	OUI	NON	2	Vérifier le DESSERRAGE du FREIN DE STATIONNEMENT	Laisser le véhicule avancer d'un tour de roue après avoir appuyé sur l'interrupteur/soupape.	Vérifier la présence de tout bruit de coincement anormal ou blocage partiel de roue. Sinon MINEURE .

TYPE DE FREINS : FREIN DE SERVICE

OUI	NON	NON	3	Vérifier le FONCTIONNEMENT de l'INDICATEUR DE BASSE PRESSION	Faire chuter graduellement la pression en appuyant quelques fois sur la pédale de frein, jusqu'à ce que les alarmes sonore et lumineuse s'enclenchent.	Les alarmes sonore et lumineuse doivent s'engager à un minimum de 55 lb/po ² . 1 alarme fonctionne = MINEURE . Aucune alarme = MAJEURE .
OUI	NON	NON	4	Vérifier la PRESSION D'ARRÊT du COMPRESSEUR	Continuer à faire monter la pression au régime ralenti rapide jusqu'au déclenchement de l'échappement de l'assécheur d'air.	La pression d'arrêt (pression maximale) du compresseur doit se situer entre 117 à 137 lb/po ² . Sinon MINEURE .
NON	NON	NON	5	Vérifier l'ÉTANCHÉITÉ de l'INSTALLATION de FREINAGE	Toujours en conservant la pédale de frein enfoncée, vérifier si on entend une fuite ou si l'aiguille du cadran principal chute.	S'il y a une chute de pression perceptible (sur cadran ou audible) ou perte de 5 lb/po ² = MINEURE . Si la chute est d'au moins 6 lb/po ² , défectuosité MAJEURE .
OUI	NON	NON	6	Vérifier la PRESSION de DÉMARRAGE du COMPRESSEUR	Redémarrer le moteur, faire chuter la pression à environ 90 lb/po ² et appuyer sur l'accélérateur pour valider que l'aiguille du cadran principal remonte, ce qui indique que le compresseur est reparti.	Le compresseur doit redémarrer à une pression minimum de 80 lb/po ² . Sinon MINEURE .
OUI	NON	NON	7	Vérifier le RENDEMENT du COMPRESSEUR	Appuyer à fond sur la pédale de frein et vérifier que l'aiguille du cadran principal franchit 90 lb/po ² .	Moteur au ralenti, frein de stationnement relâché et pédale de frein au fond, le compresseur doit dépasser 90 lb/po ² , sinon MAJEURE .



VIA PRÉVENTION

6455, Jean-Talon Est, bureau 301
Montréal (Québec) H1S 3E8

514 955-0454 ou 1 800 361-8906

info@viaprevention.com

viaprevention.com